



L'intéressement est contraire à l'intérêt général

En matière de démantèlement de la Fonction publique, les ministres, Eric WOERTH et André SANTINI, persistent et signent.

En effet, après leur décision de généraliser la rémunération individuelle au mérite, ils officialisent à présent leur volonté de mettre en œuvre celle qui reposerait sur l'intéressement collectif, en s'appuyant sur le rapport du député DIEFENBACHER, par ailleurs également signataire d'une proposition de loi visant à placer tous les agents de la Fonction publique territoriale sous des contrats de droit privé.

A elle seule, la méthode est révélatrice du fond puisque, sous prétexte de non signature des volets des accords de février 2008, les organisations syndicales représentant la majorité des personnels – au premier rang desquelles la CGT – n'ont pas été conviées à la réunion d'hier après-midi.

Surtout, envisager de payer les agents de la Fonction publique sur la base du taux de satisfaction d'objectifs collectifs quantifiés, c'est franchir un cran supplémentaire dans la transformation de la Fonction publique en entreprise régie principalement par des règles comptables et concurrentielles. Ce ne sont plus les missions de service public et l'intérêt général qui guideraient l'action des personnels, mais la loi du profit et de la rentabilité.

De surcroît, un tel dispositif serait par nature source d'inégalités criantes et de clientélisme. Il creuserait le fossé entre administrations, établissements et collectivités ayant les moyens financiers et les autres et serait en frein à la mobilité. Ce mode de rémunération ferait naître une concurrence exacerbée entre les agents, qui sans aucun doute nuirait à la qualité du service rendu et aux missions de service public.

Pour la CGT, c'est sur la manière de servir l'intérêt général et l'efficacité sociale que les agents de la Fonction publique doivent être jugés. Et c'est dans la rénovation de leur déroulement de carrière que ces appréciations doivent être concrétisées.

S'il en était besoin, voilà une raison supplémentaire de participer massivement aux manifestations du 13 juin.

Montreuil, le 29 mai 2009